

PROJETAnnexe à la décision
23_083_DMINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques**MARCHÉS PUBLICS**
AVENANT DE TRANSFERT**EXE10**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

SYNDICAT DEPARTEMENTAL EAU 47
997 Av Docteur Jean Bru
47031 AGEN CEDEX

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement Momentané d'Entreprise Solidaires

SOCIÉTÉ INEO AQUITAINE, société en nom collectif au capital de 301 350,00 €, dont le siège social est situé 18 rue Thomas Edison – 33610 CANEJAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 414 752 519,

Représentée par Monsieur Jean LAFARGE, en qualité de Gérant,

Ci-après dénommée « *SOCIÉTÉ INEO AQUITAINE* »

ET

La société COUSIN PRADERE, SAS au capital de 160 000,00 €, dont le siège social est situé ZI DE MARCHES 82100 CASTELSARRASIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montauban sous le numéro 845 550 102,

Représentée par Monsieur Alain GRIZAUD, agissant en qualité de Président,

Ci-après dénommée « COUSIN PRADERE »,

COUSIN PRADERE étant mandataire dûment habilité à signer la candidature, l'offre et tous documents afférents au marché.

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

- Date de la notification du marché public : 13/03/2020
- Durée d'exécution du marché public : voir paragraphe 6.2. Délais d'exécution de l'Acte d'Engagement.
- Montant initial du marché public :

Le montant annuel total des commandes pour la période initiale du **Lot n° 2 : Secteur Sud** est défini(e) comme suit :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Minimum annuel	200 000 €	240 000 €
Maximum annuel	600 000 €	720 000 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

PRÉAMBULE :

Les Sociétés INEO AQUITAINE et INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE (société en nom collectif au capital de 1 035 284,00 €, dont le siège social est situé 11 rue Pierre-Paul Riquet – 33610 CANEJAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés Bordeaux sous le numéro 899 889 059) sont des sociétés appartenant au même groupe et sont toutes les deux filiales d'INEO S.A.

Par la réalisation d'une opération d'apport partiel d'actifs effectuée au sein du groupe le 31 mai 2023, INEO AQUITAINE a transféré à INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE le personnel, tous les moyens matériels et immatériels, ainsi que la totalité de l'actif et du passif de son activité réseaux.

OBJET - TRANSFERT DU MARCHÉ

L'objet du présent avenant est de prendre en compte l'apport partiel d'actifs entre SOCIÉTÉ INEO AQUITAINE et SOCIÉTÉ INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE.

En raison de l'apport partiel d'actifs précité, INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE se substitue à effet du 31 mai 2023 à INEO AQUITAINE pour l'exécution du Marché.

Par application des dispositions des articles L2194-1 et R 2194-6 du Code de la Commande Publique, le Maître de l'ouvrage accepte cette substitution, et en prend acte au travers du présent avenant.

RESPONSABILITÉ – DROITS ET OBLIGATIONS

À compter du 31 mai 2023, INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE assumera à l'égard du Maître de l'ouvrage, en qualité de membre du Groupement d'entreprises solidaires COUSIN PRADERE – INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE, tous les droits et obligations résultant des stipulations du Marché et qui étaient supportés par INEO AQUITAINE, en lieu et place de cette dernière.

NOTIFICATIONS, FACTURATION ET RÈGLEMENTS

Toutes les informations, avis, ordres de service, appels en garantie, etc,... ou autres formalités, devant être notifiés au Mandataire, demeureront valablement notifiés au Mandataire. Les autres informations, avis,... qui pouvaient être notifiés directement à INEO AQUITAINE sont désormais notifiés à INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE.

FACTURATION ET RÈGLEMENTS

À compter du 31 mai 2023, tous les décomptes, situations, factures, relatifs aux prestations réalisées par INEO AQUITAINE ou INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE, seront établis par INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE, quelle que soit la date de réalisation des prestations, et seront adressées au Maître d'Ouvrage et/ou au Maître d'œuvre, par l'intermédiaire du Mandataire.

Option compte commun :

Le compte commun ouvert par le Mandataire dans le cadre de l'exécution du Marché n'étant pas modifié, le Maître d'Ouvrage continuera à effectuer l'ensemble des règlements conformément aux stipulations du Marché par virement sur le compte commun

Pour rappel, les coordonnées du compte ouvert auprès du CIC SUD OUEST sont :

AR Prefecture

047-254702491-20230728-23_083_D-AU
Reçu le 28/07/2023
Publié le 28/07/2023

Banque	Guichet	Compte	Clé RIB
10057	19054	00020065601	34

MODIFICATION**→ TITULAIRES :**

À compter du 31 mai 2023, les Titulaires du marché sont, en qualité de membres du Groupement d'entreprises solidaires COUSIN PRADERE – INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE (société COUSIN PRADERE mandataire), les sociétés suivantes :

La société **COUSIN PRADERE**, SAS au capital de 160 000,00 €, dont le siège social est situé ZI DE MARCHES 82100 CASTELSARRASIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montauban sous le numéro 845 550 102,
Représentée par Monsieur Alain GRIZAUD, en qualité de Président,

Et la société **INEO RESAUX NOUVELLE AQUITAINE**, société en nom collectif au capital de 1 035 284,00 €, dont le siège social est situé 11 rue Pierre-Paul Riquet – 33610 CANEJAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés Bordeaux sous le numéro 899 889 059,
Représentée par Monsieur Didier ROBERT, en qualité de gérant,

CONTINUITÉ

Les stipulations du marché non modifiées par les clauses du présent avenant demeurent inchangées. En cas de contradiction entre les stipulations du marché et celles du présent avenant, les stipulations de l'avenant prévalent. Par conséquent, l'exécution du Marché se poursuit conformément à ses stipulations antérieures à celles du présent avenant entre, d'une part le Maître de l'ouvrage, et d'autre part les sociétés COUSIN PRADERE et INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE, membres du Groupement d'entreprises solidaires (société COUSIN PRADERE mandataire).

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

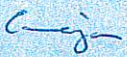
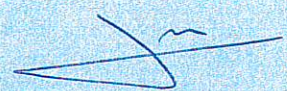

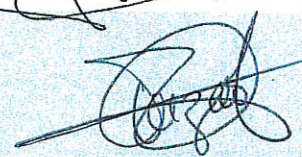
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT : ... 0 €.....
- Montant TTC : ... 0 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...0.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Précédent Titulaire : Pour la société INEO AQUITAINE, Monsieur Jean LAFARGE	 le 27/06/23	
Nouveau Titulaire : Pour la Société INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE, Monsieur Didier ROBERT	Sallebaud. le 03.07.2023	
ET Pour la société COUSIN PRADERE (Mandataire) Monsieur Alain GRIZAUD	Gratzen le 12/07/2023	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'État et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

À : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

À, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Ineo Aquitaine

Société en nom collectif au capital social de 270.570 euros
Siège social : 18, rue Thomas Edison, 33610 Canéjan
414 752 519 R.C.S. Bordeaux
(la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 31 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,
le trente-et-un mai,
à 12 heures,

L'associé unique de la Société a été convoqué en assemblée générale dans les locaux de la société EQUANS, sis 49-51 Rue Louis Blanc, 92400 Courbevoie, sur convocation du Gérant, conformément à l'article 18 des statuts de la Société ("**Assemblée Générale**").

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par Ineo, une société anonyme, dont le siège social est situé 49-51, rue Louis Blanc, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 108 797, associé unique de la Société ("**Associé Unique**"), en entrant en séance.

Monsieur Jean LAFARGE, agissant en sa qualité de gérant de la Société, prend la présidence de l'Assemblée Générale (le "**Président**").

DELOITTE & ASSOCIES, commissaire aux comptes convoqué par lettre recommandée avec avis de réception, est absent et excusé.

Le Président déclare que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des parts composant le capital social, est régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale :

- Rapport du Gérant ;
- Approbation des conditions dans lesquelles les résolutions qui suivent sont prises ;
- Approbation du projet d'apport partiel d'actif prévoyant l'apport par la Société à Ineo Réseaux Nouvelle Aquitaine des branches autonomes d'activité portées par les Agences Réseaux Sud Aquitaine, Réseaux Nord Aquitaine et Réseaux Charentes ;
- Approbation de l'attribution par la Société à son associé unique des parts sociales Ineo Réseaux Nouvelle Aquitaine émises en rémunération de l'Apport ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau de l'Assemblée Générale et met à sa disposition :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'Associé Unique ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du Gérant ;

- le projet de traité d'apport conclu entre la Société et la société Ineo Réseaux Nouvelle Aquitaine en date du 24 avril 2023 ;
- le rapport du commissaire aux apports ;
- le texte des projets de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale.

Puis, le Président rappelle que l'Associé Unique a eu connaissance de tous les documents dont la loi prescrit la communication et que ces documents ont été tenus à sa disposition, ce qui est reconnu exact par l'Associé Unique.

Le Président présente ensuite le rapport du Gérant.

Cette présentation terminée, le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions qui suivent.

* * *

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des conditions dans lesquelles les résolutions qui suivent sont prises)

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions prévues par la loi et l'article 18 des statuts de la Société, décide d'approuver les conditions dans lesquelles la présente Assemblée Générale est réunie et déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des résolutions qui suivent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation du projet d'apport partiel d'actif prévoyant l'apport par la Société à Ineo Réseaux Nouvelle Aquitaine des branches autonomes d'activité portées par les Agences Réseaux Sud Aquitaine, Réseaux Nord Aquitaine et Réseaux Charentes)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Gérant et du projet de traité d'apport conclu entre la Société et la société Ineo Réseaux Nouvelle Aquitaine en date du 24 avril 2023 (le "**Traité d'Apport**"),

approuve dans toutes ses stipulations le Traité d'Apport et ses annexes, aux termes duquel la Société fait apport à la société Ineo Réseaux Nouvelle Aquitaine, une société en nom collectif, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 899 889 059, dont le siège social est situé au 46, avenue de la Source - Lieu au Plantey Sud, CS 90A1, 33370 Salleboeuf (la "**Société Bénéficiaire**"), de l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs relatifs aux branches autonomes d'activité portées par les Agences Réseaux Sud Aquitaine, Réseaux Nord Aquitaine et Réseaux Charentes, comprenant les activités de travaux extérieurs d'installation et de maintenance de réseaux électriques, d'éclairage public et de bornes de recharge de véhicules électriques et l'apport partiel d'actif en résultant ("**Apport**"), étant précisé que (i) les éléments d'actifs sont apportés par la Société pour la somme de 25.092.096,28 euros et le passif pris en charge par la Société Bénéficiaire s'élève à 22.016.032,39 euros et (ii) compte tenu de la nécessité de doter la Société Bénéficiaire de moyens suffisants pour assurer l'autonomie des branches apportées en termes de trésorerie, la Société apporte un montant de disponibilités

complémentaires, strictement égal à 6.597.579,50 euros, de sorte que l'actif net apporté par la Société s'élève à 3.076.063,89 euros,

prend acte de ce que la Société et la Société Bénéficiaire seront tenues solidairement du passif apporté,

prend acte de ce que l'Apport d'une valeur totale de 3.076.063,89 euros sera rémunéré par la création de 1.034.284 parts sociales nouvelles d'1 euro de valeur nominale chacune à créer par la Société Bénéficiaire à titre d'augmentation de capital et par attribution desdites parts sociales à la Société,

déclare approuver expressément l'évaluation de l'Apport et de sa rémunération,

approuve le montant de la prime d'apport s'élevant à 2.041.779,89 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation de l'attribution par la Société à son associé unique des parts sociales Ineo Réseaux Nouvelle Aquitaine émises en rémunération de l'Apport)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Gérant et du Traité d'Apport,

prend acte de ce que, le capital social de la Société s'élève à 270.570 euros, divisé en 18.038 parts sociales de 15 euros de valeur nominale chacune,

prend acte de ce que toutes les parts composant le capital social de la Société ont été réunies entre les mains d'Ineo,

décide, sous réserve de la réalisation de l'ensemble des conditions suspensives prévues à l'article 11 du Traité d'Apport :

- d'attribuer à l'Associé Unique, les parts sociales nouvelles de la Société Bénéficiaire émises en rémunération de l'Apport, à savoir 1.034.284 parts sociales nouvelles d'1 euro de nominal ("**Attribution**"),
- que l'Attribution par la Société à son Associé Unique des parts sociales émises en rémunération de l'Apport, qui ne constitue qu'une modalité de l'Apport, sera effectuée à leur valeur nette comptable, soit 3.076.063,89 euros, et que ce montant sera imputé ainsi qu'il suit :
 - sur le compte "autres réserves provenant de la réduction de capital", à hauteur de 2.818.999,43 euros ;
 - sur le compte "autres réserves", à hauteur de 36,53 euros ;
 - sur le compte "prime d'émission" à la Date de Réalisation, à hauteur de 257.027,93 euros,

donne tout pouvoir à la gérance à l'effet de constater la réalisation définitive de l'Apport et de l'Attribution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer toutes les formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h15.

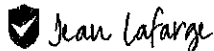
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et par le Gérant.



INEO

Associé Unique

Elle-même représentée par Monsieur Pierre HARDOUIN



Monsieur Jean LAFARGE

Gérant



N° de gestion 2022B05744

Extrait Kbis**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
à jour au 23 juin 2023**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	899 889 059 R.C.S. Bordeaux
<i>Date d'immatriculation</i>	06/09/2022
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Nanterre en date du 01/07/2022
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	31/05/2021
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE
<i>Forme juridique</i>	Société en nom collectif
<i>Capital social</i>	1 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	Lieu au Plantey Sud-Cs 90a1 - 46 Avenue de la Source 33370 Salleboeuf
<i>Activités principales</i>	L'étude et la réalisation de tous travaux publics ou particuliers et de toutes fournitures faisant l'objet d'entreprises générales ou particulières en France ou à l'étranger ; la production, l'achat ou la vente de toutes matières premières ou autres, la construction de tout matériel susceptible d'être utilisé dans les entreprises ou travaux, l'achat et la vente de tous immeubles ou de tous fonds de commerce
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 31/05/2120
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2021

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**Gérant**

<i>Nom, prénoms</i>	ROBERT Didier
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 05/03/1963 à Valence (82)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	Lieu au Plantey Sud-Cs 90a1 - 46 Avenue de la Source 33370 Salleboeuf

Associé indéfiniment et solidairement responsable

<i>Dénomination</i>	INEO
<i>Forme juridique</i>	Société anonyme
<i>Adresse</i>	49-51 Rue Louis Blanc 92400 Courbevoie
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	552 108 797 RCS Nanterre

Associé indéfiniment et solidairement responsable

<i>Dénomination</i>	SOCIETE D'ETUDES TECHNIQUES ET D'ENTREPRISES
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	49-51 Rue Louis Blanc 92400 Courbevoie
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	319 242 210 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes titulaire

<i>Dénomination</i>	ERNST & YOUNG AUDIT
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée à capital variable
<i>Adresse</i>	-Paris la Défense 1 1-2 Place des Saisons 92400 Courbevoie
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	344 366 315 Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	Lieu au Plantey Sud-Cs 90a1 - 46 Avenue de la Source 33370 Salleboeuf
-----------------------------------	---

N° de gestion 2022B05744

<i>Enseigne</i>	EQUANS
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	L'étude et la réalisation de tous travaux publics ou particuliers et de toutes fournitures faisant l'objet d'entreprises générales ou particulières en France ou à l'étranger ; la production, l'achat ou la vente de toutes matières premières ou autres, la construction de tout matériel susceptible d'être utilisé dans les entreprises ou travaux, l'achat et la vente de tous immeubles ou de tous fonds de commerce
<i>Date de commencement d'activité</i>	21/05/2021
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'AUTRE ETABLISSEMENT DANS LE RESSORT

<i>Adresse de l'établissement</i>	ZA Communale Sud 8 Rue Gustave Eiffel 33380 Biganos
<i>Enseigne</i>	EQUANS
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Travaux d'installation de réseaux électrique, maintenance et dépannage.
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/10/2022
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. La Rochelle
 R.C.S. Saintes
 R.C.S. Bergerac
 R.C.S. Dax
 R.C.S. Agen
 R.C.S. Tarbes

Le Greffier



300001
 ←

FIN DE L'EXTRAIT